



Problème procuration héritage

Par **anonyme**, le **08/09/2010** à **17:48**

Bonjour,rnrnMa grand mère est décédée il y'a 1 semaine 1/2. L'enterrement a eu lieu la semaine dernière jour pour jour.rnElle avait 4 filles (dont ma mère).rnL'une de ses filles avait procuration sur les comptes et à peine 1 semaine avant le décès de ma grand-mère, tous ses livrets bancaires ont été vidés et transférés sur un livret de celle qui avait procuration.
rnrnAujourd'hui devant le notaire l'information reste sous silence.rnLa situation familiale est très tendue. Les autres filles ne savent que faire.rn rnLe notaire peut-il faire quelque chose s'il est prévenu ?rnVa-t-il le découvrir de lui même en faisant la succession .rnOù la procuration donne-t-elle tous les droits ?rnrnMerci de votre aide.

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **20:32**

Evidemment qu'il faut prévenir le notaire.